

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 01.150

L'An Deux Mille Un, le 19 décembre à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Henri LE GUEUT, Premier Adjoint.

DATE DE CONVOCATION

13 DECEMBRE 2001

DATE D'AFFICHAGE

13 DECEMBRE 2001

ETAIENT PRESENTS : MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mlle BARRAUD-DUCHERON, Mme BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, M. FAVRE, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mlle ISENDICK, Mme JOLY, MM. LIBOUBAN, MERLE, Mme PELTIER, MM. POTENNEC, RAYMOND, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. MOST par M. LE GUEUT
Melle LABEYRIE par Mme GEOFFROY
M. SIMONNET par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 30
Nombre de Votants : 33

Mlle ISENDICK a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : DENOMINATION DE VOIES

VOTE : UNANIMITE

La Ville de ROYAN a décidé la dénomination des trois voies nouvelles suivantes :

1) avenue de l'ESPERANCE : nouvelle voie de desserte du collège Henri Dunant,

2) square Hélène ROSENBAUM : square situé entre la rue Gérard Béguier et la rue Paul Lamoureux,

3) avenue des FLEURS DE LA PAIX : voie allant du rond-point du CAREL jusqu'aux Jardins du Monde.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- VU les propositions de la Commission Culturelle en date du 14 novembre 2001
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- D'attribuer à la voie de desserte du nouveau collège Henri Dunant la dénomination de :
"avenue de l'ESPERANCE",
- D'attribuer au square situé entre la rue Gérard Béguier et la rue Paul Lamoureux la dénomination de :
"square Hélène ROSENBAUM",
- D'attribuer à la rue allant du rond-point du CAREL jusqu'aux Jardins du Monde la dénomination de :
"avenue des FLEURS DE LA PAIX".

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

**Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT**

**Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 21 décembre 2001
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,**

H. THOMAS